

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 15 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROU Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. SALMON Benoit, Mme CHABIN Patricia, Mme VARD Laurence, Mme DESSAUNY Clémence

**Excusé séance** : ayant donné procuration : M. ASMANE Alain à Mme CHABIN Patricia

**A été nommé secrétaire** : M. CHANDAT David

### 2026\_44 – Commission communale des Impôts Directs - Remplace la délibération 2026\_37 suite à une erreur matérielle

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

## Les commissaires titulaires :

MME	TRINQUET	SIMONE
MME	BROC	CAROLINE
M	MOULINNEUF	MICHEL
M	CHANDAT	DAVID
M	SALMON	BENOIT
MME	CHABIN	PATRICIA
M	FOURMENTRAUX	YVES
MME	VANDENBUSSCHE	JULIE
M	ASMANE	ALAIN
MME	DESSAUNY	CLEMENCE
MME	VARD	LAURENCE
M	GERMAIN	BRUNO

## Les commissaires suppléants :

M	BONNY	PATRICK
M	PARENT	GEORGES
M	COGNOT	GERARD
MME	DUFRESNE	MARTINE
M	LARDOT	PIERRE
M	GOMET	JACQUES
MME	CHANDAT	BLANDINE
M	CHABIN	FRANCIS
M	SIGURET	CYRIL
M	CHANTELAT	JACKY
MME	SALMON	DELPHINE
M	JOUENNE	ALAIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques et **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 15 avril 2026

La Maire

Francine MENARD



Le Secrétaire de séance

M. CHANDAT David

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 19/05/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 19/05/2026